

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 9 juin 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 2 juin 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - ARGENTE Luce - WHITE Cécile - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DRAGON Sandra ayant donné pouvoir à Pascal SAVIGNE - ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Isabelle MORIN-DIEGO - MAHIEUX Jérémy ayant donné pouvoir à Benoit MOUNIER - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - PICARD Laurence ayant donné pouvoir à Stéven JUGEL - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Nolwenn le MOIGNE - DENIS Stéphane ayant donné pouvoir à Luce ARGENTE.

Secrétaire de séance : GABARD Bruno.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19

---

**Délibération n°2023/47**

**Objet : Choix d'un prestataire pour la réalisation de la voirie hors agglomération.**

Il est ici rappelé que chaque année, il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la voirie communale.

Pour l'année 2023, la Commission Aménagements, Environnement et Urbanisme s'est réunie le 15 avril 2023 et a retenu la **réfection de la voirie aux Marchix, les Madrieux et Mouzenant** qui est très endommagée.

Lors du Conseil municipal du 30 mars 2023, l'enveloppe budgétaire votée pour la réalisation de ces travaux en 2023 est de 60 000 € TTC.

Sept entreprises ont été consultées et trois ont répondu :

- l'entreprise COLAS de Ploërmel ;
- l'entreprise BROCELANDE TP de Ploërmel;
- l'entreprise POMPEI de Mauron mais uniquement pour la voirie de Mouzenant.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Affiché le

ID : 056-215600321-20230615-2023\_047-DE

			BROCELIANDE TP		COLAS (prop <sup>s</sup> )			
Désignation	Unité	Quantité	P.U. H.T. (€)	Total H.T. (€)	P.U. H.T. (€)	Total H.T. (€)	P.U. H.T. (€)	Total H.T. (€)
<b>MOUZENANT</b>								
Réalisation d'engravure avant émulsion	M²	3.00	15.60 €	46.80 €	75.00 €	225.00 €	25.00 €	75.00 €
Balayage et couche d'accrochage	M²	350.00	1.00 €	350.00 €	0.45 €	157.50 €	1.80 €	630.00 €
Reprofilage en GNT Ø 31.5 (épaisseur moyenne 10 cm)	M²	350.00	4.50 €	1 575.00 €	2.97 €	1 039.50 €	5.30 €	1 855.00 €
Revêtement à l'émulsion de bitume tricouche	M²	350.00	6.90 €	2 415.00 €	6.80 €	2 380.00 €	8.30 €	2 905.00 €
Calage d'accotements entre GNT A Ø 31.5	ML	126.00	3.60 €	453.60 €	1.40 €	176.40 €	2.00 €	252.00 €
<b>SOUS TOTAL MOUZENANT (1)</b>				<b>4 840.40 €</b>		<b>3 978.40 €</b>		<b>5 717.00 €</b>
<b>LES MARCHIX</b>								
Réalisation d'engravure avant enrobé	M²	22.00	15.60 €	343.20 €	25.00 €	550.00 €		
Balayage et couche d'accrochage	M²	2600.00	1.00 €	2 600.00 €	0.45 €	1 170.00 €		
Purges (si nécessaire)			25.00 €	- €		- €		
Enrobé Ø10BBS 150kg/m²	M²	2600.00	12.00 €	31 200.00 €	10.00 €	26 000.00 €		
Variante enrobé à l'émulsion	M²	2600.00			-	3.00 €	-	7 800.00 €
Calage d'accotements entre GNT A Ø 31.5	ML	1 200.00	3.60 €	4 320.00 €	1.40 €	1 680.00 €		
<b>SOUS TOTAL LES MARCHIX (2)</b>				<b>38 463.20 €</b>		<b>21 600.00 €</b>		
<b>LES MADRIEUX</b>								
Réalisation d'engravure avant enrobé	M²	22.00	15.60 €	343.20 €	25.00 €	550.00 €		
Balayage et couche d'accrochage	M²	2600.00	1.00 €	2 600.00 €	0.45 €	1 170.00 €		
Purges (si nécessaire)			25.00 €	- €		- €		
Enrobé Ø10BBS 120kg/m²	M²	2600.00	10.25 €	26 650.00 €	9.90 €	25 740.00 €		
Variante enrobé à l'émulsion	M²	2 600.00			-	2.90 €	-	7 540.00 €
Calage d'accotements entre GNT A Ø 31.5	ML	1 160.00	3.60 €	4 176.00 €	1.40 €	1 624.00 €		
<b>SOUS TOTAL LES MADRIEUX (3)</b>				<b>33 769.20 €</b>		<b>21 544.00 €</b>		
<b>MONTANT TOTAL H.T. (1+2+3)</b>				<b>77 072.80 €</b>		<b>47 122.40 €</b>		
<b>TVA 20 %</b>				<b>15 414.56 €</b>		<b>9 424.48 €</b>		
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>				<b>92 487.36 €</b>		<b>56 546.88 €</b>		

La Commission « aménagements, environnement et urbanisme » s'est réunie le 27 mai 2023 pour examiner les propositions. Après échanges, la proposition retenue par la Commission est celle de la société Colas pour les trois secteurs concernés, avec la variante « enrobé à l'émulsion » pour les Marchix et les Madrieux pour un montant TTC de 56 446.48 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 12

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Valider la réalisation des travaux de voirie hors agglomération pour l'année 2023.
- Décider du choix de l'entreprise retenue.
- Autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.
- S'assurer que les crédits sont bien inscrits au budget.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.



Monsieur Bruno GABARD,  
Secrétaire de séance.